



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2020/2021

PROCÈS-VERBAL n°3

Réunion du : Mercredi 02 septembre 2020

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

DEROGATIONS – SAISON 2020/2021

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

**DEROGATIONS HORAIRES
CHAMPIONNATS JEUNES – CDM - ANCIENS
U20 – U18 – U17 Rég. – U16 – U15 Rég. – U14**

525644 – LESIGNY U.S.C.

CDM R1.

Annulation de la dérogation à 10h00.

536996 - CFFP

La Commission enregistre les demandes de dérogation horaire pour les catégories suivantes :

U14 R1 : 15h00.

U14 R3 : 13h00.

523264 – PARIS 13 ATLETICO

La Commission enregistre les demandes de dérogation horaire pour les catégories suivantes :

U14 R3 : 15h00.

COUPE DE FRANCE

- **Tour de cadrage:**

22513702 : MONTSOULT BAILLET 1 / VILLETANEUSE C.S. 1 du 30/08/2020

Forfait non avisé de MONTSOULT BAILLET.

VILLETANEUSE C.S. qualifié pour le prochain tour.

22513739 : ENT. BEAUMONT MOURS 1 / ST PATHUS OISSERY E.S. 1 du 30/08/2020

Forfait non avisé d'ENT. BEAUMONT MOURS.

ST PATHUS OISSERY E.S. qualifié pour le prochain tour.

22513731 : VERSAILLES JUSSIEU 1 / GUYANE PARIS 1 du 30/08/2020

Forfait non avisé de VERSAILLES JUSSIEU.

GUYANE PARIS qualifié pour le prochain tour.

22513660 : ECLAIR DE PUISEUX 1 / U.S. SPEALS 1 du 30/08/2020

Forfait non avisé de SPEALS U.S..

ECLAIR DE PUISEUX qualifié pour le prochain tour.

22513621 : VALLEE 78 F.C. / JANVILLE LARDY 1 du 30/08/2020

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et de l'équipe de VALLEE 78 F.C.. sur les installations,

Considérant l'absence de l'équipe de JANVILLE LARDY à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

. donne match perdu par forfait non avisé à JANVILLE LARDY, l'équipe de VALLEE 78 F.C. est qualifiée pour le prochain tour.**22513644 : MIMOSA MADA SPORTS 1 / COLLEGIEN A.S. 1 du 30/08/2020**

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et de l'équipe de MIMOSA MADA SPORTS sur les installations,

Considérant l'absence de l'équipe de COLLEGIEN A.S. à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

. donne match perdu par forfait non avisé à COLLEGIEN A.S., l'équipe de MIMOSA MADA SPORTS est qualifiée pour le prochain tour.**22513654 : STADE VERNOLITAIN 1 / BO ATTITUDE 1 du 30/08/2020**

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et de l'équipe de BO ATTITUDE sur les installations,

Considérant l'absence de l'équipe du STADE VERNOLITAIN à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

. donne match perdu par forfait non avisé à STADE VERNOLITAIN., l'équipe de BO ATTITUDE est qualifiée pour le prochain tour.

22513673 : COULOMMIERS BRIE 1 / MONTREUIL SOUVENIR 1 du 30/08/2020

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et de l'équipe de COULOMMIERS BRIE sur les installations,

Considérant l'absence de l'équipe de MONTREUIL SOUVENIR à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

. donne match perdu par forfait non avisé de MONTREUIL SOUVENIR., l'équipe de COULOMMIERS BRIE 1 est qualifiée pour le prochain tour.

22513737 : NOYERS F.C. 1 / COUNTRY FOOT 1 du 30/08/2020

La Commission,

Après des pièces versées au dossier (F.M.I., rapport de l'arbitre, courriel de la Mairie de BOISSY ST LEGER et de NOYERS F.C.),

considérant la présence des deux équipes sur les installations,

considérant que le terrain n'était pas tracé ce qui rendait impossible de le déroulement du match,

considérant que le club recevant a proposé que le match se déroule sur un autre stade mais avec un coup d'envoi à 16h30 au lieu de 14h30,

considérant le refus de l'équipe visiteuse,

considérant que la rencontre ne s'est finalement pas déroulée,

considérant que conformément à l'article 40.2 du Règlement Sportif Général de la Ligue, un terrain non tracé ou insuffisamment tracé a pour conséquence la perte du match par le club recevant pour erreur administrative,

considérant qu'en tant que club recevant, le club de NOYERS F.C. devait s'assurer de la disponibilité de son terrain et de la conformité de celui-ci (traçage y compris),

Par ces motifs,

. donne match perdu par erreur administrative à l'équipe de NOYERS FC, en application de l'article 40.2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. ;

le club de COUNTRY F. est qualifié pour le prochain tour.

22513745 : PARMAN A.C. 1 / JUNIOR ACADEMIE PARIS du 30/08/2020

La Commission,

Après lecture du courriel de la Mairie de PARMAN,

considérant que le club de JUNIOR ACADEMIE PARIS n'a procédé à son engagement pour la Saison 2020/2021,

Par ce motif,

. donne match perdu par forfait à JUNIOR ACADEMIE PARIS, le club de PARMAN AC est qualifié pour le prochain tour.

1^{er} Tour

123 rencontres à jouer le Dimanche 06 Septembre 2020 à 14h30

Club exempt : ROISSY EN BRIE, en raison du retrait d'engagement du club de VERNEUIL L'ETANG.

En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

Nouveauté réglementaire 2020/2021 :

En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

22941137 : BREUILLET F.C. 1 / VOISINS F.C. 1 du 06/09/2020

Demande d'inversion de match de BREUILLET F.C., en raison de l'indisponibilité des installations à cette date.

La Commission vous demande de bien vouloir lui fournir l'attestation de la mairie informant de l'indisponibilité de vos installations.

Elle demande au club de VOISINS F.C. si ses installations sont disponibles pour accueillir le match.

A défaut de possibilité d'inversion du match, la Commission invite le club de BREUILLET F.C. à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

22941452 : SAVIGNY FOOT C.O. 1 / BOIS D'ARCY A.S. 1 du 06/09/2020

Demande de changement de terrain et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 06 Septembre 2020 à 15h30, au parc des Sports Jean Moulin 2 à SAVIGNY SUR ORGE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de votre adversaire.

22941368 : ANGERVILLIERS A.S. / BUC FOOT 1 du 06/09/2020

Demande d'inversion de match d'ANGERVILLIERS A.S., en raison de l'indisponibilité des installations à cette date.

La Commission vous demande de bien vouloir lui fournir l'attestation de la mairie informant de l'indisponibilité de vos installations.

Elle demande au club de BUC FOOT si ses installations sont disponibles pour accueillir le match.

A défaut de possibilité d'inversion du match, la Commission invite le club d'ANGERVILLIERS A.S. à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

Rappel du calendrier des 7 premiers tours :

- 30/08/2020 : tour de cadrage (clubs de Districts) ;
- 06/09/2020 : 1^{er} tour (clubs de Districts) ;
- 13/09/2020 : 2^{ème} tour (entrée des clubs de Ligue) ;
- 20/09/2020 : 3^{ème} tour (entrée des clubs de N3) ;
- 04/10/2020 : 4^{ème} tour (entrée des clubs de N2) ;
- 18/10/2020 : 5^{ème} tour (entrée des clubs de N1) ;
- 01/11/2020 : 6^{ème} tour ;

SENIORS - CHAMPIONNAT

22508631 : ULIS C.O. 1 / PARIS F.C. 2 du 05/09/2020 (N3)

Attestation de la Mairie des Ulis informant de l'indisponibilité des installations les 05 et 06 Septembre 2020.

Demande des ULIS C.O. pour l'inversion du match le Samedi 05/09/2020 à 18h00.

Réponse de de PARIS F.C. indiquant l'impossibilité d'inversion du match.

Demande de PARIS FC pour jouer à domicile le samedi 05 septembre 2020 à 15h30, refus des ULIS CO.

Demande des ULIS CO pour jouer le dimanche 06 Septembre 2020 à 15h00, refus de PARIS FC.

Vu que les différentes propositions des deux clubs n'ont pas permis de fixer la rencontre, la Commission reporte cette rencontre au mercredi 30 septembre 2020 à 20h00 (1^{ère} date de match remis inscrite au calendrier).

Le terrain n°1 du stade J.M. SALIGNIER ne disposant pas d'un éclairage homologué, la Commission invite le club à lui indiquer le nom du terrain sur lequel aura cette rencontre et précise qu'il est possible d'inverser le match avec l'accord du PARIS F.C..

22479832 : DRANCY J.A. 2 / PARIS 15 A.C. 1 du 06/09/2020 (R2/A)

La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier (courriel de PARIS 15 A.C., résultats des tests COVID de 4 joueurs de la catégorie Seniors, attestation médicale certifiant que le virus circule dans la catégorie Seniors),
Considérant que les éléments transmis par le club de PARIS 15 A.C. sont conformes au protocole de reprise des compétitions de la F.F.F.,

Considérant qu'il est en effet possible de reporter une rencontre dès lors que 4 joueurs ou plus de la catégorie concernée sont touchés par le virus,

Par ces motifs,

Reporte le match à une date ultérieure.

22480020 : TRAPPES E.S. 1 / SURESNES J.S. 1 du 06/09/2020 (R2/D)

Courriel de TRAPPES E.S. informant du terrain de repli et de la tenue à huis clos de ce match

La Commission fixe cette rencontre le Dimanche 06 Septembre 2020 à 15h30, sur le stade Maurice BACQUET à GUYANCOURT.

Accord de la Commission, sous réserve de la réception de l'attestation du propriétaire des installations, au plus tard le vendredi 04 Septembre 2020 à 12h.

De plus, La Commission prend note et invite les 2 clubs à tenir compte de ce huis-clos (seules les personnes inscrites sur la feuille de match sont admises dans l'enceinte sportive).

22480014 : OZOIR F.C. 77 1 / LES LILAS F.C. 2 du 06/09/2020 (R2/D)

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre se déroulera le Samedi 05 Septembre 2020 à 18h00, sur le stade des 3 Sapins à OZOIR LA FERRIERE.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

22480015 : POISSY A.S. 2 / PARISIENNE E.S. 1 du 06/09/2020 (R2/D)

Courriel de POISSY A.S. demandant le report de la rencontre, en raison d'un match de gala du VARIETES CLUB DE FRANCE.

A titre exceptionnel, la Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

U20 - CHAMPIONNAT

22490763 : PARIS 13 ATLETICO 1 / RED STAR F.C. 1 du 13/09/2020 (Elite 1)

Demande de changement de date et d'horaire de PARIS 13 ATLETICO.

Cette rencontre se déroulera le Samedi 12 Septembre 2020 à 17H15, sur le stade Georges Carpentier à PARIS.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de RED STAR F.C. parvenu dans les délais impartis.

22490893 : BLANC MESNIL S.F. 1 / ST MAUR LUSITANOS du 27/09/2020 (Elite 2/A)

Demande de changement de date et d'horaire et d'installation de BLANC MESNIL S.F..

Cette rencontre se déroulera le Samedi 26 Septembre 2020 à 18h00, sur le stade Jean Bouin (terrain n°2) à LE BLANC MESNIL.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de ST MAUR LUSITANOS parvenu dans les délais impartis.

Courriel de VITRY C.A. - 500004 (Elite 2/B)

Le club demande que l'équipe joue ses rencontres à domicile le Dimanche à 15h30 au stade Roger Couderc à VITRY SUR SEINE.

Accord de la Commission.

Courriel d'ECOUEN F.C. - 528672 (Elite 3/D)

Le club demande que l'équipe joue ses rencontres à domicile le samedi à 18h30.

Accord de la Commission.

Courriel d'ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 - 581402 (Elite 3/D)

Le club demande que l'équipe joue ses rencontres à domicile le dimanche à 15h30 au stade des Poissonnier à PARIS.
Accord de la Commission.

22490911 : GARENNE COLOMBES A.F. 1 / BLANC MESNIL S.F. 1 du 25/10/2020 (Elite 2/A)

Demande de changement de date et d'horaire et d'installation de GARENNE COLOMBES A.F..
Cette rencontre se déroulera le Samedi 24 Octobre 2020 à 19h30, sur le stade Marcel Payen à NANTERRE.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BLANC MESNIL S.F. parvenu dans les délais impartis.

22490930 : GARENNE COLOMBES A.F. 1 / ISSY LES MOULINEAUX F.C. 1 du 29/11/2020 (Elite 2/A)

Demande de changement de date et d'horaire et d'installation de GARENNE COLOMBES A.F..
Cette rencontre se déroulera le Samedi 28 Novembre 2020 à 19h30, sur le stade Marcel Payen à NANTERRE.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'ISSY LES MOULINEAUX F.C. parvenu dans les délais impartis.

22490944 : GARENNE COLOMBES A.F. 1 / MONTROUGE F.C. 92 1 du 17/01/2021 (Elite 2/A)

Demande de changement de date et d'horaire et d'installation de GARENNE COLOMBES A.F..
Cette rencontre se déroulera le Samedi 16 Janvier 2021 à 19h30, sur le stade Marcel Payen à NANTERRE.
Accord des 2 clubs et de la Commission.

22490957 : GARENNE COLOMBES A.F. 1 / PITRAY OLIER PARIS 1 du 31/01/2021 (Elite 2/A)

Demande de changement de date et d'horaire et d'installation de GARENNE COLOMBES A.F..
Cette rencontre se déroulera le Samedi 30 Janvier 2021 à 19h30, sur le stade Marcel Payen à NANTERRE.
Accord des 2 clubs et de la Commission.

22490962 : GARENNE COLOMBES A.F. 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 07/02/2021 (Elite 2/A)

Demande de changement de date et d'horaire et d'installation de GARENNE COLOMBES AF..
Cette rencontre se déroulera le Samedi 06 Février 2021 à 19h30, sur le stade Marcel Payen à NANTERRE.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VILLEMOMBLE SPORTS parvenu dans les délais impartis.

22490972 : GARENNE COLOMBES A.F. 1 / ST MAUR LUSITANOS 1 du 14/03/2021 (Elite 2/A)

Demande de changement de date et d'horaire et d'installation de GARENNE COLOMBES A.F..
Cette rencontre se déroulera le Samedi 13 Mars 2021 à 19h30, sur le stade Marcel Payen à NANTERRE.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de ST MAUR LUSITANOS parvenu dans les délais impartis.

22490989 : GARENNE COLOMBES A.F. 1 / OLYMPIQUE DE PANTIN 1 du 11/04/2021 (Elite 2/A)

Demande de changement de date et d'horaire et d'installation de GARENNE COLOMBES A.F..
Cette rencontre se déroulera le Samedi 10 Avril 2021 à 19h30, sur le stade Marcel Payen à NANTERRE.
Accord des 2 clubs et de la Commission.

22491003 : GARENNE COLOMBES A.F. 1 / GENNEVILLIERS C.S.M. 1 du 09/05/2021 (Elite 2/A)

Demande de changement de date et d'horaire et d'installation de GARENNE COLOMBES A.F..
Cette rencontre se déroulera le Samedi 08 Mai 2021 à 19h30, sur le stade Marcel Payen à NANTERRE.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de GENNEVILLIERS C.S.M. parvenu dans les délais impartis.

22491017 : GARENNE COLOMBES A.F. 1 / RUNGIS U.S. 1 du 30/05/2021 (Elite 2/A)

Demande de changement de date et d'horaire et d'installation de GARENNE COLOMBES A.F..
Cette rencontre se déroulera le Samedi 29 Mai 2021 à 19h30, sur le stade Marcel Payen à NANTERRE.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de RUNGIS U.S. parvenu dans les délais impartis.

**U19 - COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE -
- Tour de Cadrage -**

Rappel du calendrier de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole.

Tour de cadrage : Dimanche 06 septembre 2020.

1^{er} Tour : Dimanche 20 Septembre 2020.

2^{ème} Tour : Dimanche 04 Octobre 2020.

3^{ème} Tour : Dimanche 18 Octobre 2020.

4^{ème} Tour : Dimanche 1er Novembre 2020.

Finales Régionales : Dimanche 22 Novembre 2020.

22859920 : BALLAINVILLIERS A.S. 1 / SUCY F.C. 1 du 15/09/2019

Courriel de BALLAINVILLIERS A.S. informant de son forfait.

L'équipe de SUCY F.C. est qualifiée pour le prochain tour.

22860056 : VILLEPREUX F.C. 1 / WISSOUS F.C. 1 du 15/09/2019

Courriel de WISSOUS F.C. informant de son forfait.

L'équipe de VILLEPREUX F.C. est qualifiée pour le prochain tour.

22860048 : LE PECQ U.S. 1 / NICOLAITE DE CHAILLOT 1 du 06/09/2020

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 05 Septembre 2020 à 17h30, sur le stade Louis Raffegau au PECQ.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

22860048 : HAY LES ROSES C.A. 1 / STADE DE VANVES 1 du 06/09/2020

Demande de changement de date et de terrain.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 05 Septembre 2020 à 14h30, sur le stade Evelyne Grard à L'HAY LES ROSES.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

22859629 : FOSSES F.U. 1 / VILLEPARISIS U.S.M. 1 du 06/09/2020

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 05 Septembre 2020 à 13h00, sur le stade Auguste DELAUNE à FOSSES.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de votre adversaire.

22860169 : BREUILLET F.C. 1 / ST ARNOULT U.S. du 06/09/2020

Demande d'inversion de match de BREUILLET F.C., en raison de l'indisponibilité des installations à cette date.

La Commission vous demande de bien vouloir lui fournir l'attestation de la mairie informant de l'indisponibilité de vos installations.

Elle demande au club de ST ARNOULT U.S. si ses installations sont disponibles pour accueillir le match.

A défaut de possibilité d'inversion du match, la Commission invite le club de BREUILLET F.C. à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

22859630 : OSNY F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 du 06/09/2020

Demande d'inversion de match d'OSNY F.C., en raison de l'indisponibilité des installations à cette date.

La Commission vous demande de bien vouloir lui fournir l'attestation de la mairie informant de l'indisponibilité de vos installations.

Elle demande au club de ROSNY SUR SEINE C.S.M.. si ses installations sont disponibles pour accueillir le match.

A défaut de possibilité d'inversion du match, la Commission invite le club d'OSNY F.C. à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

22859642 : CLICHY SUR SEINE U.S. 1 / ESP. PARIS 19^{ème} 1 du 06/09/2020

Demande de report de match au 04/10/2020 l'ESPERANCE PARIS 19EME.

La Commission ne peut donner une suite favorable à cette demande.

La rencontre est maintenue le 06/09/2020.

22859924 : CACHAN A.S.C. C.O. 1 / PARISIENNE E.S. 1 du 06/09/2020

Demande de report de match au 04/10/2020 de PARISIENNE E.S..
La Commission ne peut donner une suite favorable à cette demande.
La rencontre est maintenue le 06/09/2020.

22859645 : SAINT CLOUD FC / SARTROUVILLE FC du 06/09/2020

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 06 Septembre 2020 à 11h30, sur le stade Martine TACCONI à ST CLOUD.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de votre adversaire.

U18 - CHAMPIONNAT

MEUDON AS 1 - 500692 – Régional 1

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du mercredi 11 mars 2020 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe U18 1 (R1) de MEUDON AS à compter du 13 avril 2020.

La Commission demande au club MEUDON AS de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MEUDON**, accompagné de l'attestation du propriétaire, pour ses 2 premiers matchs U18 R1 à domicile.

Matches concernés :

22482305 : MEUDON AS 1 / RACING CFF 1 du 27/09/2020

22482315 : MEUDON AS 1 / FLEURY 91 FC 1 du 25/10/2020

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

U16 – CHAMPIONNAT

TREMBLAY FC 1 – 544872 – Régional 3 – poule B

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06 novembre 2019 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) matchs fermes à l'équipe U16 1 (R2/B) de TREMBLAY F.C. à compter du 09 Décembre 2019.

La Commission informe le club qu'il reste **3 matchs à purger** (et non 2 matchs comme indiqué par erreur dans le P.V. du 16/07/2020) et lui demande de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé à 20 kms minimum de la Ville de TREMBLAY EN FRANCE**, accompagné de l'attestation du propriétaire pour ses 2 premiers matchs en U16R3/B à domicile.

Matches concernés

22483954 : TREMBLAY FC 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 27/09/2020

22483968 : TREMBLAY FC 1 / VILLETANEUSE CS 1 du 25/10/2020

22493981 : TREMBLAY FC 1 / VINCENNES CO 1 du 15/11/2020

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

U15 REG – CHAMPIONNAT

AUBERVILLIERS JEUNESSE – 544051 - Poule B

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 04 mars 2020 ayant décidé d'infliger une suspension de terrain de 5 matches fermes à l'équipe U15 1 de JEUNESSE AUBERVILLIERS à compter du 06/04/2020 ;

La Commission demande au club de JEUNESSE AUBERVILLIERS de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé à 20 kms minimum de la Ville d'AUBERVILLIERS**, accompagné de l'attestation du propriétaire, **pour les 5 premiers matches à domicile en U15 Rég. / B.**

Matches concernés :

22476979 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / SAINT OUEN L'AUMONE AS du 19/09/2020

22476990 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / TORCY PVM US du 03/10/2020

22476995 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / MONTROUGE FC du 10/10/2020

22477005 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / SARCELLES AAS du 14/11/2020

22477030 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / BOBIGNY AF du 23/01/2021

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.